Nations Unies S/PRST/2007/25



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 juin 2007

Original : anglais et français

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 5712e séance, le 29 juin 2007, la question intitulée « La situation en Côte d'Ivoire », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité condamne fermement l'attentat commis le 29 juin 2007 à Bouaké contre le Premier Ministre de la Côte d'Ivoire, M. Guillaume Soro, qui a fait plusieurs victimes, et toute tentative de déstabiliser le processus de paix par la force. Il souligne que les auteurs de cet acte criminel doivent être traduits en justice.
>
> Le Conseil rappelle son soutien à l'Accord politique signé par le Président Laurent Gbagbo et M. Guillaume Soro à Ouagadougou le 4 mars 2007 sous la facilitation du Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Président Blaise Compaoré du Burkina Faso. Il souligne qu'il est essentiel que toutes les parties continuent à travailler dans le cadre de l'Accord politique de Ouagadougou, qui constitue la voie pour sortir de la crise en Côte d'Ivoire. »

07-40606 (F) 290607 290607